

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Exercice obligatoire depuis la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins permettre au Conseil Municipal :

- d'être informé de l'évolution des données économiques locales et nationales
- de prendre connaissance de la situation financière de la Ville
- de discuter des **orientations budgétaires qui préfigurent les priorités** qui seront traduites dans le budget primitif 2024

1/2023 : des investissements majeurs autofinancés malgré les effets de l'inflation :

Précision : Ces chiffres sont des estimations, qui devront être confirmées par le compte administratif 2023.

A. Les dépenses de fonctionnement en hausse sous l'effet de l'inflation

- **les charges générales** : Elles devraient s'élever à environ 2,2M€ (contre 1,8M€ en 2022), soit une augmentation de 400 000€.

Cette hausse s'explique par :

- **Malgré la mise en place d'un plan de sobriété énergétique, un coût de l'énergie qui explose** : La transition écologique étant une priorité de la Municipalité, un plan de sobriété énergétique a été mis en place dès le début du mandat. Avec l'explosion des prix de l'énergie, suite aux tensions géopolitiques, ces mesures ont été intensifiées. **Si les résultats ont été significatifs en termes de consommation (-60% sur le gaz), cela n'a pas empêché un accroissement important des dépenses d'énergie** pour un total qui devrait s'estimer d'environ 455 000 € (255 000€ pour le gaz et 190 000€ d'électricité). **On constate donc un accroissement important de la part des charges d'énergie qui devraient représenter 20% des charges générales en 2023.**

- Une hausse de 20% des achats refacturables (classe de découverte, piscine , activités de loisirs...)

- Une hausse d'environ 10% des achats alimentaires et de 20% du carburant

- **La prime d'assurance, qui a augmenté de 8 000 €** (le taux de sinistralité de la commune ayant été impacté en raison des dégâts causés par la tempête en février 2022)

Néanmoins, cette hausse sera atténuée par plusieurs postes de dépenses qui devraient en baisse, avec entre autres :

- fournitures d'entretien : 35 000€ (50 000€ au budget primitif)
- fournitures de petits équipements : 100 000€ (150 000€ au budget primitif)

- **les autres enseignements significatifs de la section de fonctionnement sont :**

- **l'augmentation des contrats de prestation de services** (185 000€) par rapport aux prévisions du Budget 2023 (165 000 €) en raison de la prise en charge de prestations de bionettoyage des écoles par une société privée.

- **des dépenses importantes mais conformes aux prévisions pour l'entretien des voiries :** 155 000€

- **une augmentation des frais liés aux fêtes et cérémonies :** environ 170 000€ (135 427 € en 2022), liés à l'achat de matériel pour les guinguettes et l'organisation de l'élection de miss Billy-Berclau, dont la billetterie a par ailleurs généré des recettes.

- **les autres dépenses ont été maîtrisées et sont stables, malgré un fort niveau d'inflation.**

- **Des dépenses de personnel en baisse passant de 4 186 113,45€ en 2022 à environ 4 134 000 € en 2023**, malgré l'augmentation du point d'indice de +1,5% en juillet 2022. Cette tendance s'explique par plusieurs départs en retraite et la baisse des contrats aidés.

- **la commune a continué à payer en 2023 le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques**, pour un montant de 78 000€ (montant inchangé par rapport à 2023) et **un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU** (montant en légère baisse : 44 763,80€).

- **les autres charges de gestion courante** devraient s'élever à 965 000€, en légère hausse par rapport à 2022 (924 882,18), avec notamment :

- les subventions aux associations (89 000€) qui restent à un niveau important
- la contribution au sivom de l'Artois (440 758€ - inchangée par rapport à 2022)
- la contribution au parc Marcel Cabiddu est en hausse (221 625 € contre 209 154.44 € en 2022)
- la subvention au CCAS est inchangée par rapport à 2022 soit 63 000€
- une hausse des attributions de bourses communales : 10 170 € en 2022 et environ 13 000 € en 2023
- la nouvelle attribution de bourses au mérite pour un montant de 964 €

- **les charges financières sont conformes aux prévisions avec un montant de 366 528€**, correspondant au paiement des intérêts d'emprunt.

Conclusion sur les dépenses de fonctionnement :

A ce stade de l'année budgétaire, il est probable que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 800 000€.

Ce chiffre laisse apparaître une augmentation de ces charges par rapport à 2022, de l'ordre de 330 000€, qui s'explique notamment par l'augmentation de la dépense énergétique et l'inflation

générale, tout en étant partiellement atténuée par la baisse de plusieurs postes de fonctionnement et notamment les frais liés au personnel.

Cette tendance est conforme aux projections de l'association des Maires de France qui annonçait fin 2022 une augmentation de l'indice du prix des dépenses communales de +7,2%, alors que pour la commune de Billy-Berclau la hausse des dépenses de fonctionnement sera limitée à 4%.

B. Recettes de fonctionnement : en hausse sous l'effet du développement de la Commune

- **les produits des services sont stables pour un montant estimé à 235 000€.** Cette tendance s'explique par la volonté du Conseil Municipal de ne pas impacter pleinement les effets de l'inflation sur les tarifs des usagers.

- **l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération reste stable : 3 122 000€.**

- **les produits de fiscalité sont en hausse,** malgré la décision du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition : 2,4M€ en 2023 contre 2,2M€, sous l'effet conjugué de la revalorisation des bases fiscales décidée par l'Etat et de l'implantation de nouvelles entreprises sur le parc des industries Artois-Flandres.

- **les dotations augmentent très sensiblement :** 3,5M€ en 2023 contre 3,2M€ en 2022

- la dotation de solidarité rurale passe de 46 000€ à 55 000€

- la commune a perçu pour la première fois depuis mai 2017 la dotation globale de fonctionnement, sous l'effet de la hausse de la population (13 411€)

- surtout, la commune a perçu une compensation de taxe foncière en nette hausse : 3,2M€ en 2023 contre 2,7M€ en 2022 (expliquée par l'implantation de nouvelles entreprises sur le parc des industries Artois-Flandres).

- **les autres produits de gestion courante :**

Le revenu des immeubles en baisse de 3 000 € des locations de salles /2022

et les remboursements de sinistres : - 30 000 € /2022

- **Enfin, la commune a perçu une recette exceptionnelle en 2023 liée à la vente d'un terrain à Territoires 62, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Pasteur (34 253€).**

Conclusion sur les recettes de fonctionnement :

les recettes de fonctionnement devraient être en hausse sensible

2022 : 9M€

2023 : 9,6M€

Cette hausse s'explique principalement par la hausse des recettes fiscales, malgré la décision du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition

=> Au final, ces résultats devraient permettre de dégager un excédent de fonctionnement de l'ordre de :

recettes de fonctionnement : 9,6M€
- dépenses de fonctionnement : 8M€
= 1,6M€

C. Section d'investissement : retour à un niveau d'investissement conséquent

Les dépenses d'investissement devraient s'élever à 1,9M€ contre 1,6M€ en 2023.

Avec le retard pris en début de mandat, du fait de la crise sanitaire, l'année 2023 a été marquée par le lancement de plusieurs investissements majeurs :

- Fin de la rénovation des salles associatives :	362 000 €
- Parquet à la salle Léo Lagrange :	119 992€
- achat de tapis de protection :	21 359 €
- Aire de jeux au jardin des petits princes:	98 194 €
- Abris vélos :	37 656 €
- Arceaux vélos:	7 804 €
- Mur au cimetière de Billy:	96 390 €
- séparation du réseau de chauffage : à l'espace Raymond Queva	10 453 €
- Travaux d'isolation du plafond des vestiaires de la salle de musculation :	10 455 €
- Candélabres autonomes passage piétons sécurisation écoles :	20 691 €

D'autre part, parmi ces dépenses figurent :

- le remboursement du capital des emprunts	862 000€
- des plantations	15 000€
- des travaux sur la voirie	53 000€
- du matériel de transport	43 000€
- du matériel informatique	29 000€
- du mobilier	25 000€
- des investissements divers pour les services	85 000€

- Plusieurs investissements prévus en 2023 seront différés en 2024 :

- **Rénovation de la rue Pasteur** (dépense prévisionnelle au Budget 2023 : 70 000€, dont maîtrise d'oeuvre réalisé 9 075 €) : Techniquement, les travaux de la Commune doivent avoir lieu après les opérations de rénovation du réseau d'assainissement de la communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence assainissement. Or, ces travaux n'ont pu démarrer que fin septembre et sont toujours en cours. D'autre part, dans le cadre de sa politique de concertation, plusieurs réunions et études ont dû être réalisées pour obtenir un projet consensuel et partagé par les riverains. Ce projet sera donc proposé dans le cadre du budget primitif.
- **Extension de la Maison de la Vie Ecocitoyenne** (dépense prévisionnelle au budget 2023 : 10 000 € de maîtrise d'oeuvre) : le projet a été revu après discussion avec les services et l'actualisation des estimations financières par la maîtrise d'oeuvre, (fortement impactées par la hausse de prix dans le secteur du bâtiment). Ce projet sera proposé dans le cadre du budget primitif.
- **Aménagement de la rue C. Gounod** : le projet est porté par le bailleur SIA Habitat qui a en charge la maîtrise d'ouvrage. Les appels d'offres ont été lancés en octobre 2023. Ainsi l'enveloppe financière pourra être déterminée avant le vote du budget. Ce projet sera proposé dans le cadre du budget primitif.
- **Toiture mairie annexe** : l'appel d'offres est en cours. En fonction des disponibilités de l'entreprise retenue, il est probable que les travaux aient lieu en 2024. Ce projet sera proposé dans le cadre du budget primitif.
- **Séparation des réseaux à la médiathèque/garderie** : les travaux nécessitant une durée d'intervention trop importante, ils ont été différés afin de mieux anticiper les adaptations nécessaires dans l'organisation des services concernés. Ce projet sera proposé dans le cadre du budget primitif.
- **aménagement d'une aire de stockage pour les services techniques et de deux garages à l'Espace F. Mitterrand** : Les réflexions ont été retardées suite à l'arrivée d'un nouveau directeur des services techniques et de la nécessité de bien penser les projets en fonction de la nouvelle organisation mise en place. Ce projet sera proposé dans le cadre du budget primitif.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'élèvent à 1,6M€:

- FCTVA	138 000€
- recours aux excédents antérieurs	1,2M€
- des amortissements	200 000€

Conclusion pour l'année 2023 :

Malgré la forte inflation, le Conseil Municipal a tenu son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, ni de contracter de nouvel emprunt.

De plus, malgré une conjoncture économique extrêmement tendue pour les collectivités, la Commune a pu maintenir un service public de qualité, grâce à une gestion rigoureuse et à son développement, tant au niveau démographique qu'au niveau économique.

Ces résultats financiers ont permis d'engager plusieurs investissements majeurs, selon une dynamique qui sera amplifiée en 2024, sans pour autant mettre en péril les marges financières de la Commune.

2/ Orientations budgétaires pour l'année 2024 :

Les perspectives macroéconomiques restent, selon les spécialistes, moroses pour l'année 2024. En effet, la croissance devrait être inférieure à celle constatée en 2023 et même si l'inflation devrait croître à un rythme moins élevé qu'en 2023, les prix devraient augmenter de +2.6% en 2024.

Principes guidant la construction du Budget Primitif :

- Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le budget 2024 sera financé sans augmentation des taux d'imposition communaux, ni nouvel emprunt
- Les investissements initialement prévus en 2023 seront prioritaires.
- Les engagements pris dans le cadre du projet de mandat devront être tenus
- Compte-tenu des incertitudes macroéconomiques, ce budget devra être prudent et garder la priorité de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le budget devra reprendre les principes qui ont été retenus suite à la grande consultation citoyenne "Billy-Berclau dans 10 ans".

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement sera construite sur la base du compte administratif 2023, sachant que le budget supplémentaire permettra de corriger et d'ajuster les crédits sous l'effet de l'inflation.

Il prendra en compte une **inflation** prévue de **+3,3%**.

La construction du budget devra prendre en compte :

- la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour laquelle un budget de 32 000€ serait nécessaire, afin de financer les animations et la communication.
- le soutien à la vie associative manifesté par le maintien des subventions
- la volonté de la commune de développer une politique sociale pertinente, par le maintien de la subvention au CCAS.
- la participation de la commune au dispositif Avelo 2 avec la poursuite de l'élaboration du schéma cyclable (21 000€), l'organisation d'un événement festif (10 000€), subventionné par l'ADEME.
- L'organisation d'évènements tels que le salon du livre (3 000€)

Recettes de fonctionnement :

La construction du budget devra prendre en compte :

- Pour les recettes, l'augmentation des bases fiscales décidées par l'Etat (et non par la commune) devrait être d'environ 5%.
- Une certaine prudence compte-tenu de la difficulté à estimer l'impact financier des évolutions du parc des industries Artois-Flandres (déconstruction de l'usine Stellantis, implantation de nouvelles entreprises).

Investissements prévus pour 2024 :

Investissements prévus en 2023 et différés en 2024 :

- **Aménagement de la rue Pasteur :** Suite à la concertation avec la population, aux dernières études techniques et à la hausse des prix, une nouvelle estimation a été chiffrée par la maîtrise d'œuvre à 1.4M€. Compte-tenu de la complexité du chantier et des multiples intervenants (concessionnaires), cette dépense sera répartie sur au moins deux exercices budgétaires (2024 et 2025).

Estimation : 385 000€ (838 000€ en 2025)

- **Aménagement de la rue C. Gounod :** Le bailleur SIA a lancé les appels d'offres. Une convention sera signée avec la Commune fixant le montant de la contribution à inscrire au budget, correspondant à la partie des travaux en domaine public.

Estimation : 300 000€

- **Extension de la Maison de la Vie Ecocitoyenne :** Le permis de construire étant en cours de dépôt, les appels d'offres pourront être lancés avant la fin de l'année 2023, afin de disposer du montant définitif pour le vote du budget primitif. Selon la maîtrise d'œuvre, une enveloppe de 300 000€ est à prévoir.

Estimation : 370 000€

- **Toiture de la mairie annexe :** L'appel d'offres est en cours.

Estimation : 200 000€

- **Séparation des réseaux de chauffage entre la bibliothèque et la garderie :**

Estimation : 14 000€

- **Aire de stockage des services techniques :**

Estimation : 45 000€

Autres investissements prévus par le Conseil Municipal

- | | |
|--|----------|
| - Budget renaturation : | 30 000€ |
| - Suite des études pour l'école maternelle : | 26 304€ |
| - Achat d'un terrain : | 40 000€ |
| - lancement des études pour le décret tertiaire | 100 000€ |
| - suite et fin de l'aménagement du jardin des petits princes, dont les toilettes publiques | en cours |

Recettes d'Investissements prévues pour 2024 :

Pour financer ces investissements, il est prévu :

- Des subventions pour la politique vélo (25 000€ avelo2, 11 880 € alveole) et une demande de fonds de concours à la CABBALR pour 13 400 € (pour les abris et supports vélos).
- Des subventions pour les différents projets : DSIL pour la toiture de la mairie annexe, fond de concours communautaire et autres subventions pour l'aménagement de la rue Pasteur...
- **Un recours aux excédents antérieurs, qui devraient s'élever en fin d'année 2023 à 4 Million€.**
- De veiller à maintenir un fond de roulement minimal étant estimé à 1 Million€ et à conserver des marges pour le financement des projets des années futures et notamment la fin des opérations rues Pasteur et Gounod.

Conclusion pour l'année 2024:

Sur la base de ces éléments, les élus et les services feront des propositions qui serviront de base pour l'élaboration du budget primitif 2024, en tenant compte de :

- **l'importance de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à l'inflation pour conserver une gestion rigoureuse permettant de financer les investissements prévus**
- **l'engagement de ne pas augmenter les impôts, ni de procéder à un nouvel emprunt**
- **la nécessité de financer les grands projets du mandat : rue Pasteur, rue Gounod, maison de la vie écocitoyenne...**
- **Proposer des investissements qui s'inscrivent dans la future feuille de route "Billy-Berclau 2035"**
- **la nécessité de préserver les marges financières de la commune, notamment au niveau de son fond de roulement.**

3/ Engagements pluriannuels

envisagés :

Les opérations suivantes nécessiteront une répartition sur plusieurs exercices budgétaires.

- la rénovation de la rue Charles Gounod
- la rénovation de la rue Pasteur devra être répartie sur deux exercices budgétaires.

Pour rappel, la Commune a également signé une convention avec l'Etablissement Public Français pour acquérir en 2025 une propriété pour un projet d'intérêt général pour un montant estimé à ce jour à 421 225€. Ce projet a fait l'objet d'un compromis de vente avec un aménageur. Néanmoins, il convient d'avoir en tête qu'un équipement devrait être livré sous la forme d'une location ou d'un achat d'ici la fin du mandat.

Par ailleurs, les études programmées sur la mise en œuvre du décret tertiaire nécessiteront des travaux sur les bâtiments communaux d'ici 2030.

4/ Structure et gestion de la dette :

La Commune a actuellement huit emprunts en cours, qui nécessiteront un remboursement de **1 230 634.29 €**, soit 335 823.32 € en intérêts et 894 810.97 € en capital.

Compte-tenu des recettes communales, cette somme reste très largement supportable.

5/ Dispositions introduites par la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 dispose que les collectivités présentent leur objectif concernant A/ l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

A/ Evolution des dépenses de fonctionnement :

Ces projections ont été faites sur la base des éléments conjoncturels et législatifs actuels. Elles ne peuvent être qu'hypothétiques et dépendront de nombreux facteurs :

- L'évolution des compétences communales
- L'évolution des recettes et de la fiscalité communale
- L'avenir du parc industriel Artois-Flandres

B/ Evolution du besoin de financement annuel (emprunt)

Compte-tenu :

- du bon équipement de la commune
- de la situation financière de la commune, qui permet de dégager chaque année des excédents de fonctionnement

Aucun emprunt n'est prévu (selon les paramètres dont nous disposons actuellement) d'ici la fin du mandat.